

Mub

Chartres, le **16 MARS 2022**

Bureau ADS

Objet : Avis technique au titre de la police de l'eau, biodiversité, milieux aquatiques
PC 028 191 21 00031 – SAS ENGIE PV HANCHES (M. Arkwright William)
Le Cochonet- 28130 HANCHES
Réf : 3835/16343

Vous m'avez transmis, pour avis, la demande de permis de construire portant sur la construction d'une centrale photovoltaïque et 3 bâtiments pour installations techniques sur la parcelle cadastrée section AA n° 102.
Les remarques suivantes sont à prendre en compte :

Eaux pluviales

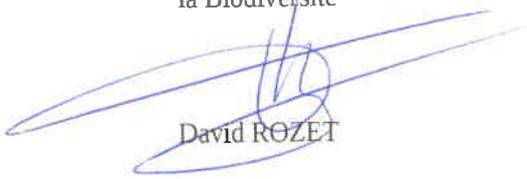
Afin de valider le volume du bassin de rétention de 2 840 m³, il est nécessaire de réaliser une note de dimensionnement pour des pluies de 10, 20, 50 et 100 ans et de la joindre au dossier ainsi qu'une étude géotechnique. En effet, étant donné que le bassin se situe aux abords de la RD n° 2, il ne faut pas que l'ouvrage occasionne des débordements sur cette voie de grande circulation lors d'évènements pluvieux importants.

En ce qui concerne le rejet vers le fossé du bord de chaussée, une convention de rejet avec le débit limité autorisé, doit être demandée au propriétaire du fossé de bord de route (Conseil Départemental).

Biodiversité

Le dossier n'a pu faire l'objet d'une analyse.

Le Chef du Service Gestion des Risques, de l'Eau et de
la Biodiversité


David ROZET